

---

# Qui a intérêt à l'élaboration de plans locaux de gestion de l'environnement en Afrique du Sud ?

Mélanie Pommerieux\*<sup>1,2</sup>

<sup>1</sup>Gestion de l'Eau, Acteurs et Usages (UMR G-EAU) – Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement [CIRAD] : UMR90 – 361 rue J.F. Breton - BP 5095  
34196 Montpellier Cedex 5, France

<sup>2</sup>Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine (CEPEL) – Université Montpellier I : EA461 – 39 Rue de l'Université 34060 MONTPELLIER CEDEX 2, France

## Résumé

Atelier: Le gouvernement international et les politiques publiques de conservation en Afrique : de la circulation des normes à l'hybridation des processus locaux de gestion des ressources naturelles

Le régime de l'apartheid, en donnant la priorité au développement, a légué à l'Afrique du Sud démocratique, non seulement une lourde dette environnementale mais également une situation d' " apartheid environnemental ", dans laquelle les populations précédemment désavantagées occupent des zones moins favorables et plus exposées aux nuisances et risques industriels.

Avec la naissance de l'Afrique du Sud démocratique ont été votées des lois environnementales qui rendent obligatoires les études d'impacts environnementales pour certaines activités et recommandent l'élaboration de plans de gestion de l'environnement au niveau local.

L'objectif de cette communication sera d'étudier les raisons de l'adoption de ces lois et plans, afin de comprendre quels acteurs s'intéressent aux questions environnementales et pourquoi.

Pour ce faire, le contexte dans lequel les premières lois environnementales ont été adoptées sera d'abord discuté. Il s'agira ainsi de s'interroger sur l'influence de l'arène internationale sur le processus d'élaboration et le contenu de ces lois. Nous verrons que la volonté d'apparaître comme le " bon élève " des relations internationales et le souhait de poursuivre le développement du pays sont en tension et que ces tensions se reflètent dans ces lois.

Ensuite, nous regarderons comment les acteurs provinciaux et locaux se saisissent de la recommandation d'élaboration de plans de gestion de l'environnement locaux et les mettent en œuvre. Nous verrons à travers l'étude de cas concrets comment les tensions entre pouvoir national et provincial, entre ministères, tout comme le manque de capacités au niveau local ont un impact sur la façon d'élaborer le plan, notamment sur la façon d'inclure des acteurs de la société civile, et l'utilisation qui en sera faite.

Décortiquer l'injonction nationale pour une meilleure prise en compte des enjeux environnements au sein de plans locaux et sa mise en œuvre est ainsi un révélateur des différentes

---

\*Intervenant

tensions à l'œuvre en Afrique du Sud, entre les impératifs internationaux, les objectifs nationaux, provinciaux et locaux.

Cette communication s'appuie sur un travail de thèse débuté en 2013. A ces fins, des acteurs, politiques, de la société civile, fonctionnaires et consultants ont été interrogés ; diverses archives étudiées ; et plusieurs réunions publiques et comités observés.